

## 26. Gevry

### 26.1 OAP « Hauterive »

#### Contexte

Le site en extension vient former la limite du village Est formée par la RN et le mur anti-bruit.

#### Principes d'aménagement

- › Créer une voie de desserte unique pour desservir les différents logements

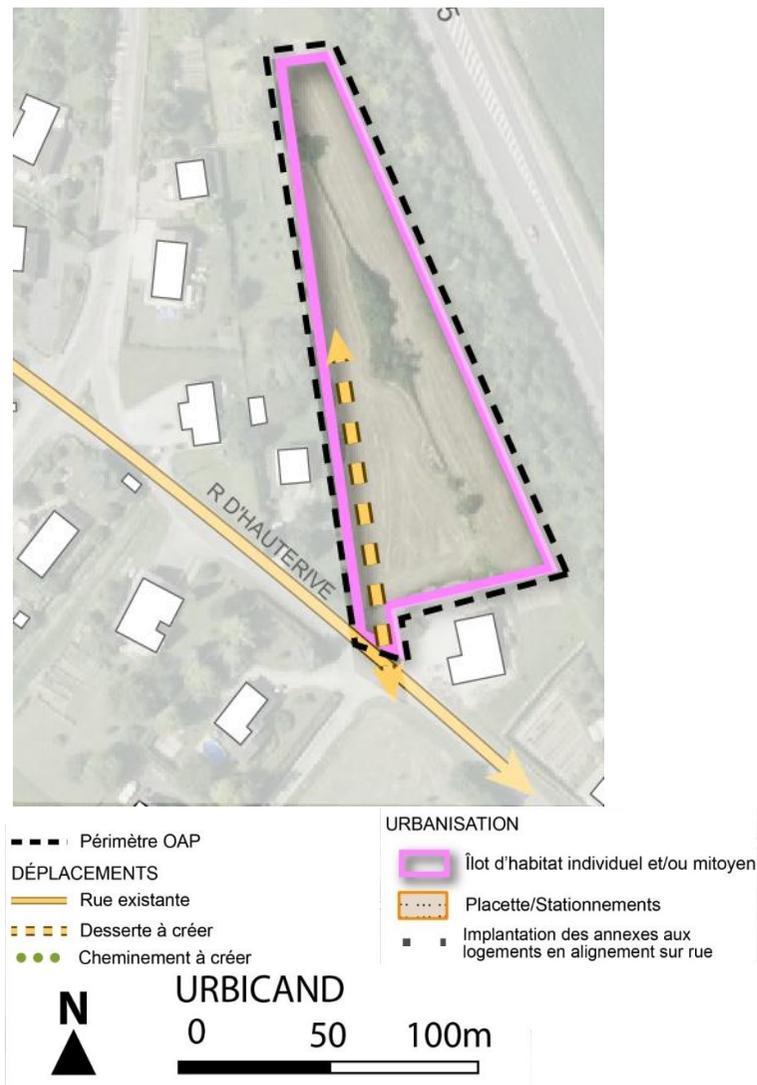
#### Caractéristiques de l'îlot

*L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.*

- 4 logements individuels et/ou mitoyens
- Implantation des constructions principales selon un sens de faitage Nord-Sud

**Objectif de 4 logements sur une superficie de 5 500 m<sup>2</sup>**

**Densité urbaine brute de 7 logements à l'hectare**



## 26.2 OAP « Jean de Vila »

### Contexte

La partie Nord de la commune compte encore quelques possibilités de densification. Les parcelles en extension viennent former les limites du village avec l'emprise de l'aéroport et du périmètre de captage en eau potable à l'Ouest.

### Principes d'aménagement

- › Optimiser la trame viaire en créant une rue de desserte depuis la rue Jean de Lina côtés Nord et Est et permettre la traversée à pied vers la rue de l'Oratoire
- › L'ouverture à l'urbanisation des îlots 2 et 3 est conditionnée à la création de réseaux publics rue Jean de Vila (côté Est)

### Caractéristiques des îlots

*L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble.*

Implantation des constructions principales selon un sens de faîtage Nord-Sud

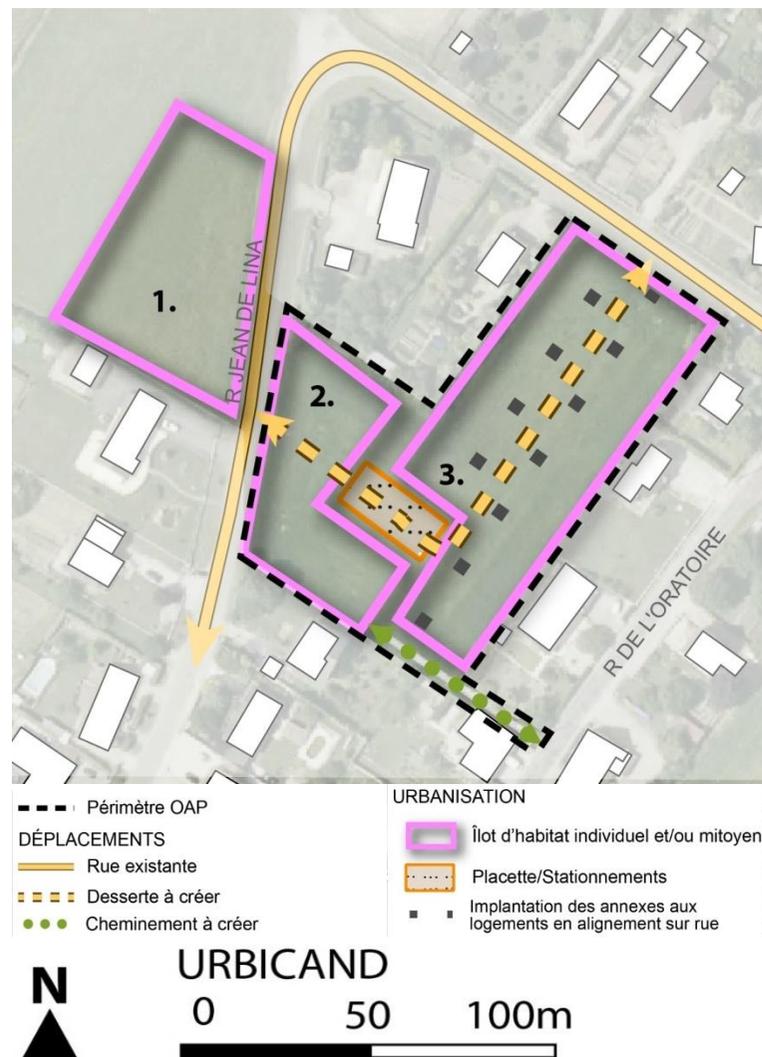
**Ilot 1 :** 3 logements individuels et/ou mitoyens, avec accès individualisés

**Ilot 2 et 3 :**

Création d'une voie de desserte interne, avec une liaison douce vers la rue de l'Oratoire et aménagement d'une place centrale (stationnements, traversée piétonne)

**Ilot 2 :** 4 logements individuels et/ou mitoyens

**Ilot 3 :** 6 logements individuels et/ou mitoyens, avec les annexes implantées sur la ruelle



**Objectif de 13 logements sur une superficie de 1,09 ha**  
**Densité urbaine brute de 12 logements à l'hectare**

## Références à valeur d'illustration

Mixer les typologies et varier les formes urbaines pour répondre aux différents besoins et lutter contre la banalisation du cadre de vie



Aménager une rue de desserte aux usages partagés



Veiller à la bonne gestion de l'eau et à sa correcte infiltration dans le sol par l'utilisation de matériaux adaptés



## 26.3 OAP « Rue du Pommier »

### Contexte

Ce tènement d'une superficie de 7 000 m<sup>2</sup> est facilement accessible au Nord et au Sud, permettant de poursuivre la densification des quartiers pavillonnaires de la commune.

### Principes d'aménagement

- › Optimiser la trame viaire en créant une ruelle unique de desserte entre les rues de la Fournache et du Pommier
- › Respecter la trame historique NORD-SUD pour l'implantation des constructions
- › Privilégier une ambiance résidentielle apaisée

### Caractéristiques de l'îlot

*L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.*

- Implantation des constructions principales parallèle à la ruelle de desserte (NORD-SUD)
- Implantation des annexes en alignement sur la ruelle
- 8 logements individuels et/ou groupés

**Densité urbaine brute de 11 logements à l'ha (superficie de 7 000 m<sup>2</sup>)**

